

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, ce sujet de la criminalité juvénile nous dépasse. Faisons comme si nous la comprenions, voilà sans doute ce que les libéraux se sont dit face à l'insistance du Parti réformiste qui, cinq jours par semaine depuis l'ouverture de la présente législature à la période des questions, nous lisent des coupures de journaux à potins de leur région et font une intervention plutôt populiste avec le sujet de la criminalité juvénile.

Ce projet de loi C-37 est répressif et oublie la finalité de toute loi pénale qui est, comme le disait mon savant confrère de Chicoutimi, la prévention du crime, la réhabilitation et la réinsertion sociale du contrevenant. Ce n'est pas en durcissant une loi qu'on obtiendra de meilleurs résultats. À cet égard, nous n'avons qu'à penser à l'expérience américaine. Ce projet de loi ne donne aucune réponse pour juguler le problème de la criminalité chez les jeunes. Le durcissement des peines au niveau des meurtres ne se justifie pas, selon les statistiques du ministère de la Justice qui démontrent une régression dans les taux de meurtres, comparativement aux années 1970.

● (2055)

De plus, en 1992, la Loi sur les jeunes contrevenants a vu les peines maximales passer de trois à cinq années. Pourquoi le ministre n'attend-il pas d'examiner l'efficacité de l'amendement de 1992 avant d'aller plus loin? Le ministre de la Justice du Québec aurait préféré le statu quo et s'est dit déçu et inquiet du projet de loi C-37. Ceci démontre bien que les chevauchements en matière de justice sont coûteux.

Enfin, c'est Québec qui sera chargé chez nous d'administrer le système. Les recommandations émanant du Québec ont encore une fois été oubliées. Nous sommes encore témoins du tiraillement entre les aspirations légitimes du Québec et celles d'autres régions du Canada. L'augmentation des taux de criminalité en 1992, 2 p. 100 contre 5 p. 100 en moyenne pour les années précédentes. Cela a été moins que pour les années antérieures, ce qui peut porter à croire qu'un resserrement est vraiment inutile.

Entre 1986 et 1991, le taux de meurtres qui est l'indice du nombre de crimes graves, selon certains criminologues, est demeuré constant chez les jeunes. Enfin, la littérature actuelle ne supporte pas l'argumentation voulant que l'allongement des sentences ait un effet dissuasif quelconque. On resserre donc la loi, mais on n'offre pas aux jeunes de solution globale. Cette réforme est un pas en arrière, à mon sens. C'est la victoire d'une vision répressive de la criminalité juvénile.

Je me souviens d'avoir vu une entrevue, bien assis confortablement dans mon salon il y a quelques années, une entrevue à l'intérieur d'une prison, un reportage plutôt à l'intérieur d'une prison à sécurité maximum, et j'ai vu là des individus dans la trentaine dont le seul fait de les entendre devant mon téléviseur dans mon salon me donnait la frousse. Ces gens-là étaient devenus des bêtes. Ce n'était plus des humains. Ils n'avaient plus rien de commun avec les humains. Il y en a un dans le groupe qui avait dit aux caméramen et aux intervieweurs: «Je suis entré ici pour la

première fois, j'avais 13 ans. C'est le gouvernement qui m'a élevé. C'est le système pénitentiaire qui m'a élevé et regardez la bête que je suis devenu.» Et on va venir nous faire croire que, maintenant, ce système-là va. . . Je pense que la répression. . .

Bien sûr que toute société doit se donner quand même des moyens de contrôle de sa criminalité. Il faut contrôler aussi ses intervenants. Mais une société qui va assouvir une quelconque vengeance vis-à-vis ses membres, notamment les jeunes contrevenants, je pense qu'elle fait fausse route. On risque d'arriver à des résultats aussi aberrants que ceux que j'ai constatés dans cette prison où les êtres humains étaient devenus de véritables bêtes fauves. Certains dans la trentaine étaient là depuis l'âge de 13 ans. C'est le gouvernement qui les avait élevés. Honnêtement. Et l'insuccès venait sans doute de la part du gouvernement.

Je pense que le gouvernement aurait dû mettre l'accent sur les trois thèmes qu'avait abordés mon collègue de Chicoutimi plus tôt, et notamment la prévention. Bien sûr, une société ne peut gérer une criminalité ou contrôler une criminalité sans faire aucune prévention. Je pense que la première étape dans la diminution de la criminalité, c'est d'essayer de prévenir le crime, d'aviser les citoyens des dangers de vivre en société. Malheureusement, il y en a. On ne peut pas les nier. Il faut aussi, je pense, dans les cas sérieux, intervenir de façon plus sérieuse. C'est bien sûr. Mais, je pense que la prévention serait un outil qui nous donnerait des résultats inespérés comparativement à ceux qu'on peut attendre du fameux projet de loi C-37.

La réhabilitation des jeunes, quand un jeune se voit pris dans tout l'appareil et le dédale administratif dans lequel il s'embarque par l'enclenchement des procédures suite à un geste parfois irréfléchi ou insensé, souvent c'est la vie d'un citoyen de demain qu'on va brimer et qu'on va peut-être confiner dans des prisons pour le reste de ses jours. Parce que les prisons sont bien plus des écoles du crime que des écoles de la science de la vie.

● (2100)

Il faut aussi, malheureusement, dans les cas où il y a eu acte criminel et que quelqu'un a été reconnu coupable, que la société assume son devoir de réinsertion, tâcher de sortir ce jeune-là qui est dans le marasme ou dans la misère à la suite de gestes irréfléchis, ne pas exercer de rancune contre lui, mais essayer de l'amener sur la bonne trajectoire. Et si on avait des politiques de plein emploi à cet effet, des politiques visant la création d'emploi, des politiques donnant à nos jeunes l'espoir de vivre une vie décente et honnête avec un emploi durable, je pense qu'on n'aurait pas besoin de gérer une bonne part de notre criminalité.

Les jeunes n'ont plus de plan de carrière. Nos jeunes vont à l'université et, aussi instruits soient-ils, ils savent que tout ce qui les attend au bout du compte c'est le chômage. Pour ceux qui n'ont pas eu la chance ou qui sont dans l'impossibilité d'aller encore aussi loin que cela, c'est encore pire; c'est encore plus tragique pour eux. Et là, on dit, selon mes amis du Parti réformiste: «Qu'on les mette en prison.» Cela semble faire l'affaire du Parti libéral, parce que je pense que ceux qui sont en prison ne figurent pas sur les statistiques des chômeurs. C'est peut-être la façon dont ils ont pensé régler leur problème de chômage: